|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 43ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN ISRAEL**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 09 MAI 2023***

 ***09h 00 - 12 h 30***

**Monsieur le Président**,

Le Togo félicite l’Etat d’Israël pour son passage au 4ème cycle de l’EPU et prend note de son engagement pour un dialogue ouvert avec les États membres dans le but de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays.

La ratification par Israël du Protocole de 2014 se rapportant à la Convention de l'OIT sur le travail et son adhésion à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains figurent parmi les avancées engrangées qu’il importe de saluer.

Tout en encourageant l’Etat d’Israël à poursuivre l’œuvre de longue haleine que constitue la promotion et la protection des droits humains, le Togo recommande, dans un esprit de dialogue constructif, ce qui suit :

* Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
* Procéder à la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Togo souhaite, enfin, à l’Etat d’Israël, un examen couronné de succès.

**Je vous remercie !**